

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2015

Présents au début de la séance : Mme Cécile BREIDA, Hélène LUCZYSZYN, Marylène SERRAT, MM. Didier LATTARD, Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Pierre JEANSELME, Patrick PILARSKI,

Excusée : Pierre POLESELLO, Fabrice RENCUREL ayant donné chacun un pouvoir

Secrétaire de séance : Patrick PILARSKI

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Il liste le point à l'ordre du jour.

Réforme territoriale

Il rappelle que lors du Conseil Municipal du 18 juin Michel Eymard a présenté les divers scénarii possibles concernant l'évolution de l'intercommunalité. Après un tour de table une tendance se dégage nettement en faveur du scénario "Cœur de Parc 2"

Cœur de parc 2 : Communauté de communes du massif du Vercors + Communauté de communes du Vercors + Communauté de communes du Pays du Royans + les communes du bassin versant de la Bourne de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

Et à minima pour le scénario « Cœur de massif 1 »

Cœur de massif 1 : Communauté de communes du massif du Vercors + Communauté de communes du Vercors + les communes du bassin versant de la Bourne de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

Il précise que lors d'une réunion, le 2 juin en Mairie de St Julien, entre le Maire de St Julien et certains élus de notre commune, il a été acté la possibilité d'un regroupement selon les deux scénarii précisés ci-dessus.

Lors de la réunion du 27 juin à Rencurel avec les élus de Pont en Royans, en réponse au procès verbal de la CDCI du 18 mai, il a été décidé de faire un courrier au préfet concernant le souhait de nos communes et signé par nos deux communes et par celles de la CCBI qui le souhaiteraient, après accord de leur conseil municipal.

L'objet de ce conseil est de lire, débattre et voter à bulletin secret sur ce projet de lettre au Préfet.

Après lecture et discussion l'envoi de cette lettre est voté par

10 voix POUR, 1 ABSTENSION et 0 CONTRE

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal de Pont en Royans portant sur ce sujet doit délibérer le vendredi 10 juillet.

Il informe également qu'une réunion, avec les présidents des CCMV, CCV, CCPR, les Maires et adjoints de Rencurel, Pont en Royans, Chatelus, et éventuellement ceux adhérant à ce courrier, est prévue le 16 juillet en mairie de St Eulalie.

Ce courrier sera envoyé au Préfet au plus tard le 30 juillet.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 20h15.

Cécile BRAIDA

Hélène LUCZYSZYN

Marylène SERRAT

Didier LATTARD

Michel EYMARD

Christian STANZER

Michel FOURRIER

Patrick PILARSKI

Pierre JEANSELME

A l'attention de M. le Préfet de l'Isère
Préfecture de l'Isère
12, place de Verdun
CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1

Le 24 juillet 2015

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance du procès-verbal de la CDCI du 18 mai dernier au cours de laquelle vous avez proposé des projets pouvant constituer les prescriptions du futur schéma départemental de coopération intercommunale.

S'agissant de notre Communauté de communes, Communauté de communes de la Bourne à l'Isère, vous proposez sa fusion avec les Communautés de communes du Pays de St Marcellin et celle de Chambaran-Vinay-Vercors.

Vous proposez par ailleurs la fusion des Communautés de communes du Massif du Vercors, du Vercors (26) et du Pays du Royans (26).

Nous sommes surpris de voir écartée l'hypothèse de la fusion de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère avec les 3 Communautés de communes précitées, hypothèse pour laquelle une simulation fiscale et financière avait été demandée par les 4 Communautés de communes aux services de l'Etat et qui avait été acceptée en février dernier.

Les Communautés de communes du Massif du Vercors, du Vercors, du Pays du Royans et de la Bourne à l'Isère constituent le cœur du massif du Vercors et du Parc Naturel Régional et présentent une vraie cohérence géographique et humaine.

Ces Communautés de communes, comme les communes qui les composent, partagent un fort sentiment d'appartenance à un territoire chargé d'histoire et porteur de valeurs communes pour lesquelles elles se sont engagées ensemble en cosignant la charte du Parc Naturel Régional du Vercors.

La plupart d'entre elles partagent les mêmes problématiques parmi lesquelles :

- Les questions agro-environnementales (elles ont œuvré ensemble à l'élaboration d'un Plan Agro-Environnemental et Climatique du Vercors qui a reçu l'aval de la Région Rhône-Alpes).
- Le développement d'un tourisme porteur de retombées économiques et d'emplois en même temps que respectueux de l'environnement et des populations.
- Le développement économique basé sur la valorisation des atouts du territoire, sur l'innovation et la créativité.
- La promotion globale du territoire au service de son développement durable.
- La préservation de la ressource en eau, question essentielle s'agissant d'un territoire au relief karstique (elles sont engagées de concert dans le deuxième contrat de rivière « Vercors Eau Pure » après avoir mené à bien le premier contrat).
- La gestion des milieux humides, des rivières et la protection contre les inondations (c'est sur le territoire de ces Communautés de communes que se trouvent les bassins versants de la Bourne et de la Vernaison qui concentrent la majeure partie des eaux du Vercors).
- Les déplacements et les transports.
- La création artistique et la diffusion culturelle.

Le regroupement des Communautés de communes du Massif du Vercors, du Vercors, du Pays du Royans et de la Bourne à l'Isère au sein d'une même entité permettrait de traiter ces questions de manière globale et efficace, dans le souci du bien commun. Et ce, dans un partenariat étroit avec les territoires voisins.

Nous n'ignorons pas, et nous comprenons, que certaines communes constituant actuellement la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère et situées dans la vallée de l'Isère puissent préférer un rapprochement avec les autres entités du Sud Grésivaudan.

Ce n'est pas le choix des élus qui s'adressent à vous aujourd'hui, Monsieur le Préfet. Nous savons d'expérience que l'ensemble que pourraient former nos communes du bassin versant de la Bourne avec nos voisines des Communautés de communes du Massif du Vercors, du Vercors, du Pays du Royans est un ensemble très cohérent, tant sur les plans géographiques et historiques que sur les plans humain, culturel, environnemental et économique. Ensemble qui correspond également aux bassins de vie de Villard de Lans et de Saint Jean-en-Royans tels que définis par l'INSEE.

La réforme territoriale en cours est une formidable opportunité dont les communes qui s'adressent à vous aujourd'hui, Monsieur le Préfet, entendent se saisir pour forger, avec les communes voisines, un véritable projet de territoire porté par une volonté commune.

Cette recomposition, dans ses modalités et ses enjeux, doit faire l'objet d'une information objective et d'échanges avec et entre les citoyens de nos collectivités. Nous avons commencé à le faire et nous poursuivons en ce sens. Une consultation des habitants, sous des formes à préciser, viendra couronner ce processus.

Nous ne doutons pas, Monsieur le Préfet, que vous aurez à cœur de prendre en compte, dans vos propositions futures et dans les prescriptions que vous serez amené à formuler, le désir profond et argumenté des citoyens et des élus qui les représentent.

Nous nous tenons à votre disposition pour un rendez-vous afin d'échanger avec vous sur les motivations profondes qui sous-tendent notre démarche et sur toute question que vous voudrez bien nous soumettre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Didier Lattard
Maire de Rencurel

Copie à : Mme Michèle BONNETON députée, Mme Maryvonne BOILEAU conseillère régionale, Mme Catherine BRETTE présidente du PNRV, Mme Chantal CARLIOZ conseillère départementale, Mme Laura BONNEFOY présidente de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors et conseillère départementale, M. Bernard PERAZIO président de la Communauté de communes de la Bourne à l'Isère et conseiller départemental, M. Pierre BUISSON président de la Communauté de communes du Massif du Vercors, M. Pierre-Louis FILLET président de la Communauté de communes du Vercors, M. Alain REVOL président de la Communauté de communes du Pays du Royans, M. André ROUX président de la Communauté de communes du Pays de St Marcellin, M. Jean-Michel REVOL président du Syndicat Mixte du Pays Sud-Grésivaudan, M. Daniel VITTE président de l'Association des maires de l'Isère, MM les maires des communes de la CCBI, M. le Préfet de la Drôme.